



**Relevé de conclusions**  
**Conseil de Quartier de Sainte-Pezenne**  
**Jeudi 7 juin 2018**  
**Salle des Fêtes de Sainte-Pezenne**  
**Rue du Moulin d'Âne**

Service Proximité et Relations aux Citoyens  
Rédaction : Mathieu JACQUEMIN

**Co-présidents** : Elmano MARTINS, Conseiller Municipal et co-président élu ; Christine ARMAND, co-présidente habitante

**Élus municipaux** : Jérôme BALOGE, Maire de Niort ; Rose-Marie NIETO, adjointe au Maire ; Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire ;

**Agents municipaux** : Mathieu JACQUEMIN, Coordinateur Participation citoyenne ;

**Membres** : Olivier AUBINEAU ; André BEAUDOIN ; Benoit FACQUIER ; Ophélie GOUY ; Paul GUILBERTEAU ; Sylviane PLANCHOT ; Hervé POUVREAU ; Jean VIGNET ;

**Excusés** : Nicole BOUJU ; Maryse LEMAITRE ; Patrick MARTIN ; Jezabel POUVREAU

**Public** : 25 personnes

## Ordre du jour

Introduction et présentation de l'ordre du jour .....	2
Informations sur les projets engagés .....	2
Demande d'investissement 2018.....	4
Perspectives 2019.....	6
Questions diverses .....	8

## Introduction et présentation de l'ordre du jour

Par Monsieur Elmano MARTINS

Monsieur Elmano MARTINS présente l'ordre du jour de cette réunion publique. Les objectifs sont de communiquer sur les dossiers engagés, de définir une ou des priorités d'investissement et de demander à la collectivité de l'inscrire sur les crédits de l'année 2018. Il s'agira aussi d'évoquer les perspectives de travail du conseil de quartier pour 2018- 2019.

## Informations sur les projets engagés

### **Concertation Rue de la Routière – partie Sud**

Comme annoncé lors du dernier conseil de quartier, les conseillers portent une enquête auprès des riverains et des usagers de la rue de la Routière pour connaître leur avis sur la création d'un cheminement piéton impliquant un passage à sens unique de la voie. Cette consultation est en cours, et les premiers résultats ne sont pas communiqués du fait du petit nombre non significatif de réponses reçues à ce jour. Les enquêtes sont distribuées par les conseillers.

### **Acquisition foncière sur le projet de la rue de la Routière - partie Nord**

Le projet de création d'un cheminement piéton sur la rue de la Routière, entre la rue des Frères Maichain et le crématorium s'est heurté à une problématique d'acquisition foncière.

Sur les 9 parcelles concernées, avec 17 propriétaires impliqués, il n'a pas été trouvé d'accord pour une acquisition à 0.30€/m<sup>2</sup>. Certains refus sont catégoriques. La collectivité a longtemps cherché à négocier à l'amiable. Afin de faire aboutir ce projet, la Ville est dans l'obligation de lancer une procédure d'expropriation via une déclaration d'utilité publique. Lors de la constitution du dossier, *France Domaine*, organisme en charge dévaluer la valeur des acquisitions dans ce contexte, à fixer comme prix 0.35€/m<sup>2</sup>. Le 26 juin prochain les élus se prononceront sur cette démarche, autorisant la collectivité à porter ce dossier à la Préfecture. Suivra une enquête publique pour laquelle les personnes intéressées par ce projet devront se faire connaître et la procédure d'achat.



Vue aérienne de la zone du projet

### **Jonction des Chemins de Coquelone et du Chemin des pêcheurs.**

Pour ce projet qui concerne 10 parcelles et une dizaine de propriétaires, il n'y a pas de refus de vente. Les promesses de vente sont presque toutes rédigées ou en voie de signature. La collectivité souhaite grouper le moment de la signature de ces transactions pour économiser autant que faire se peut sur les actes notariés et le bornage.

L'aménagement de la jonction est encore en cours d'études, son coût sera fonction du choix retenu.



Vue de la zone du projet de jonction Coquelone-Pêcheurs.

### **Panneau des chemins de Sainte-Pezenne**

Ces panneaux ont été signalés comme faïencés ou complètement enlevés pour certains. La création de ces panneaux date de 2005, à l'issue d'un travail commun entre le Comité d'animation pexinois, les Conseillers de quartier et les services Communication et Espaces Verts. Les visuels de ces panneaux vont être retravaillés, les conseillers pourront, à l'occasion d'une commission cadre de vie, faire des propositions. Ensuite le service communication adaptera ces panneaux qui seront imprimés et appliqués par les services de la Ville après validation.



Panneau se situant à Coquelone, les illustrations des animaux semblent être à revoir, tout comme les logos.

## Demande d'investissement 2018

Les conseillers rappellent leur intérêt pour la priorité 2017 qui se heurte à la problématique de l'acquisition foncière comme expliqué précédemment : le cheminement sécurisé en deux phases de la rue de la Routière « Partie Nord ».

En commission et au conseil de quartier avait été présenté un projet de création d'un square sur une parcelle municipale, le long du chemin des amourettes, à proximité de la Fontaine des morts. Le service Proximité et Relations aux Citoyens s'est fait le relais auprès des services pour en étudier la faisabilité. Avant de penser à un aménagement, la mise en sécurité du site est prioritaire. Les murs qui marquent les limites de cette parcelle sont des murs de soutènement, ils sont en mauvais état. Une réfection de ces murs a été estimée par le service en charge des Ouvrages d'Arts, elle se porte à 38 000 €.

Les conseillers sont étonnés d'un montant aussi important. Le service et les élus répondent que pour les murs de soutènement, avec la technicité particulière qu'ils requièrent, ces prix correspondent aux marchés que la collectivité a pu passer avec les entreprises.

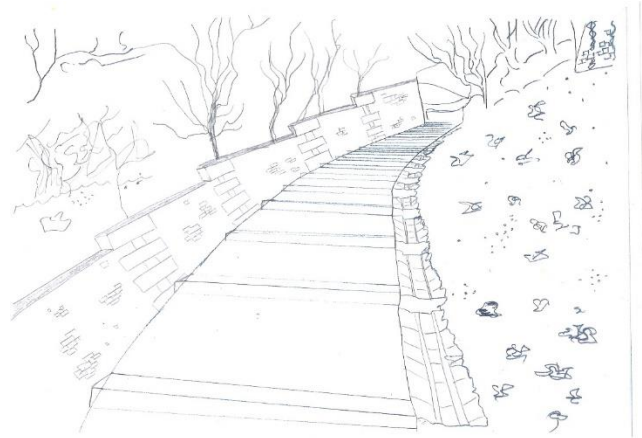
L'utilité d'une telle dépense est discutée. Ce mur se dégradera certes au fil du temps, il est au bord d'un chemin de promenade fréquenté, mais le montant questionne les conseillers et le public.

Dans un contexte où aucun autre projet n'est assez avancé pour permettre une demande d'inscription dans les dépenses d'investissement de la ville, les élus proposent de présenter tout de même ce dossier qui sera arbitré à l'occasion du Comité de Consultation et



d'Observation de la Vie Participative, tout en prenant en compte les réserves émises par certains conseillers.

**Les conseillers de quartier se prononcent dans ces conditions pour une proposition de la réfection du mur de soutènement du Chemin des Amourettes comme priorité d'investissement pour l'année 2018.**



Projet de réfection du mur de soutènement.

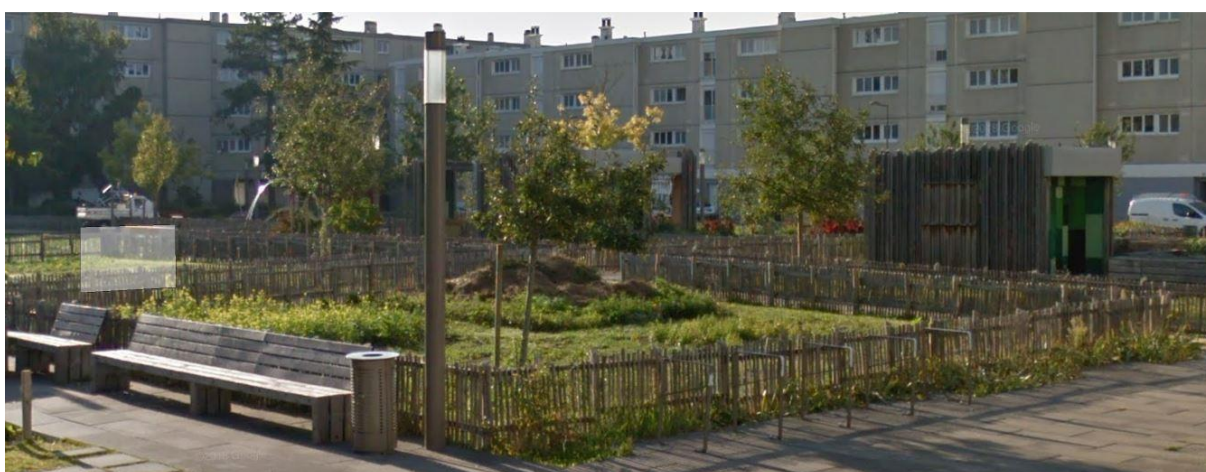
Au moment d'aborder les perspectives 2019 (cf point suivant) la question du Clos des 4 Saisons est posée. Les conseillers souhaiteraient travailler à une fermeture de cet espace. Des interventions de certains conseillers et de membres du public font remarquer que ce dossier pourrait être bien plus intéressant à inscrire sur les crédits de l'année 2018. Les élus en conviennent, mais précisent que ce dossier n'est pas finalisé, il n'y a pour l'heure aucune concertation engagée avec les utilisateurs, riverains, Centre Socio-Culturel et école, et qu'il est donc compliqué d'engager des crédits sur cette année si le projet n'est pas plus abouti.

Les élus proposent donc de présenter en Comité de Consultation et d'Observation de la Vie Participative une enveloppe prévisionnelle de 15 000 € à inscrire dans les crédits d'investissement. En parallèle, le service Proximité et Relations aux citoyens fera le relais pour obtenir un chiffrage et différentes propositions d'aménagements. Les conseillers de quartier prendront part à une concertation avec les usagers du Clos des 4 saisons pour définir les besoins et les objectifs à atteindre sur cet espace.

**Les conseillers de quartier se prononcent pour une proposition d'aménagement du Clos des 4 saisons comme priorité d'investissement pour l'année 2018.**



Vue du Clos des 4 Saisons



Exemple de réalisation dans le quartier du Clou Bouchet

## Perspectives 2019

### **Clos des 4 Saisons**

Les conseillers de quartier ont fait part de ce point en bureau, des demandes des utilisateurs ou des riverains leur sont remontées en ce sens. Le clos des 4 saisons, qui avait été conçu pour être un espace ouvert à l'origine, pourrait être dangereux pour les enfants et les jeux qui s'y produisent du fait de l'absence de barrière. Le sujet est évoqué comme une perspective 2019, le public et certains conseillers le mettent en perspective avec la priorité 2018 du mur de soutènement.

Comme indiqué plus haut, les élus se sont saisis de ce sujet en demandant à ce que les conseillers de quartiers, dès cette année, participent à une concertation pour mieux définir les objectifs avec les usagers et qu'en parallèle, les services fassent des estimations de faisabilité et de chiffrage.



### Un cédez-le-passage sur la rue du Moulin d'Âne

Les conseillers font part de la difficulté à se croiser, qui n'est certes pas nouvelle, sur la rue du Moulin d'Âne, entre la rue Centrale et la salle des fêtes. Des riverains s'étaient d'ailleurs plaints de l'usage intempestif de klaxon sur cette portion de voie. Serait-il possible d'étudier la pose d'une signalétique qui clarifie la priorité et impose aux voitures en provenance de la salle des fêtes de marquer un temps d'arrêt avant de s'engager dans la voie rétrécie ?

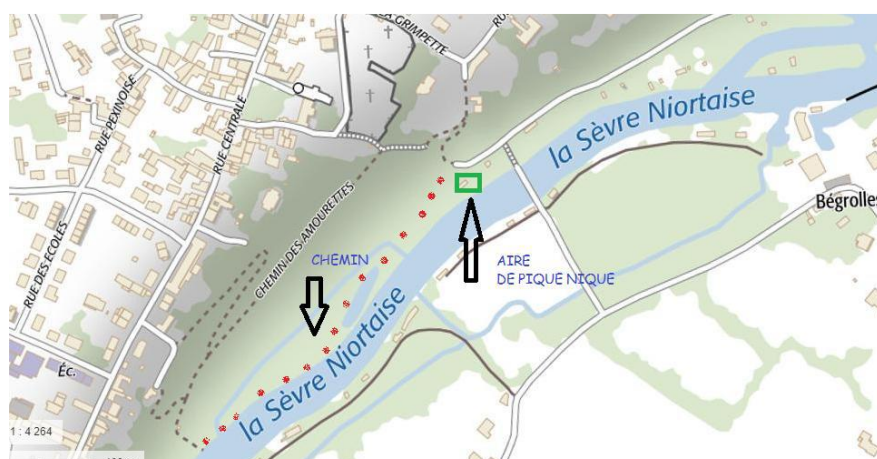
Monsieur le Maire convient de la difficulté de l'endroit et demande au service Proximité et Relations aux citoyens de faire le lien avec le Bureau d'études.



Vue de la zone, rue du Moulin d'Âne, où le rétrécissement pose la question de la priorité.

### Une aire de pique-nique en bord de Sèvre et un chemin pour permettre de faire une boucle avec le Chemin des amourettes.

Monsieur Elmano Martins présente ce projet qui permettrait de faire un circuit de promenade vers les arbres remarquables. Il permettrait de proposer une étape sur une parcelle municipale souvent « squattée » et rajouterait un intérêt aux promenades de Sainte-Pezenne. Le service Proximité et Relations aux citoyens fera le lien avec les services pour en étudier la faisabilité et les contraintes potentielles.



## Questions diverses

Les conseillers de quartier et les personnes présentes dans le public profitent de la présence de Monsieur le Maire pour lui poser des questions sur les projets et perspectives envisagées par la municipalité sur quartier de Sainte-Pezenne.

### **Le contournement Nord de Niort, quelle actualité ?**

Le projet, s'il n'avait pas été abandonné en 2008, serait rentré dans sa phase de concrétisation cette année. La collectivité, en lien avec le Conseil départemental, a relancé des études en 2015, la troisième série d'études devraient être communiquée aux élus dans le courant de ce semestre. Le Conseil départemental répond positivement à ce projet qui porte des enjeux au-delà la ville de Niort et de son agglomération. Plusieurs options sont étudiées, l'idée d'un boulevard intra-urbain est pour l'heure celle qui a la faveur de la collectivité, au contraire d'une voie de type « périphérique ».

Pour information, la concrétisation d'un tel projet nécessite une bonne dizaine d'années. Aujourd'hui, il est plus difficile de bénéficier de soutiens financiers de la part d'autres collectivités ou organismes.

### **Rue de la Routière Partie Sud**

*Certains membres du public font part de leur opposition ou de leur accord avec le projet de cheminement piéton, certains préconisent un seul sens de circulation, d'autres ciblent des aménagements plus légers et un suivi du civisme des habitants concernant l'utilisation des places de parking.*

Les élus répondent que ce projet est vraiment au stade de la consultation et que tous les avis seront entendus. Si un aménagement devait être retenu, il serait au préalable soumis à une étude d'impact. Quant au civisme et au respect des places de stationnement ou de la vitesse autorisée, Monsieur le Maire déplore ces comportements à la marge et appelle au civisme des usagers. Les services pourront faire le lien avec la Police Municipale ou la Médiation sociale si des situations de non-respect du code de la route venaient à se répéter.

### **A l'entrée de la route de Coulonges, à quand un rond-point au niveau du crématorium ?**

C'est un sujet qui est pris très au sérieux par la Ville, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Conseil Départemental. Toutes les collectivités intéressées sont alertées sur le sujet qui a d'ailleurs connu une actualité nouvelle ces derniers temps et qui laisse entrevoir des avancées dans les mois et années à venir, car ce type de projet prend bien sûr du temps. Les derniers échanges entre collectivités ont été cependant productifs et aspirent à l'optimisme.

Par ailleurs, le Conseil Départemental interviendra bientôt sur le revêtement de la route de Coulonges sur la partie qui a connu un effacement des réseaux et la réfection des trottoirs. Avant ces travaux, la Voirie a procédé à un marquage léger des passages piétons afin de protéger au mieux les usagers.



**Rue Angéline Faity, les riverains en attente de trottoir et de signalisation. Avec le rétrécissement de la rue, un ralentisseur est demandé.**

Il semble que ce secteur se trouve dans le périmètre qui sera étudié via l'étude d'impact si la concertation de la rue de la Routière est concluante, tout comme l'accès à cette voie depuis la rue de la Routière. Si des problèmes de vitesses excessives sont relevés, le service fera le lien avec la Police Municipale. Les demandes sur le stationnement rue de la Routière où sur leur protection par des plots en béton seront étudiées par la même occasion.

**Le bassin d'orage de la rue du Grand Feu ne risque-t-il pas de déborder avec le niveau de pluie important que nous avons récemment connu ? Quelles solutions la ville met-elle en place par rapport aux moustiques ?**

Monsieur Elmano Martins, en qualité de vice-président pour l'assainissement et les eaux pluviales à la CAN, répond que lors de la conception du projet, le bassin d'orage a été surdimensionné pour éviter ce type de problème. Quant à la lutte contre les moustiques le bassin d'orage est équipé de pièges à l'entrée et à la sortie des eaux pluviales, son entretien doit aussi permettre qu'il n'y ait pas de prolifération. Les Deux-Sèvres et la Ville de Niort ne sont pas encore touchés par une implantation de l'espèce et suivront les directives de la Préfecture le cas échéant.

**Gestion des déchets – Déchetterie du Vallon d'Arty et Chemin des Vignes et déchetterie de Souché. Les habitants font remarquer que les usagers du site du Vallon d'Arty ne protègent pas assez leurs transports de déchets en ne couvrant pas leur remorque, on retrouve des déchets aux alentours. Ils signalent aussi un écoulement d'un liquide non identifié sur le Chemin des Vignes qui se situe en dessous du site de Vallon d'Arty.**

Monsieur le Maire prend ici la parole en tant que Président de l'Agglomération du Niortais qui a pour compétence la gestion et la valorisation des déchets. Il salue tout d'abord les initiatives prises dans le cadre des journées de la propreté urbaine et les actions de sensibilisation portées par les associations locales et les conseillers de quartier. Pour faire évoluer les comportements, comme celui de protéger sa remorque, ce genre d'actions est nécessaire et efficace en termes de pédagogie. Les services de la ville sont par ailleurs mobilisés sur la propreté urbaine et interviennent dans les meilleurs délais quand leur sont signalés des dépôts sauvages ou des anomalies.

Il prend ensuite bonne note des remarques faites sur déversement liquide au niveau du Chemin des Vignes et annonce qu'il y apportera une attention particulière à l'occasion d'une prochaine visite sur site (programmée dans la semaine suivant cette réunion publique).

Quant à l'incinérateur de Souché, les travaux de démantèlement sont finis et laisseront place à l'aménagement d'une déchetterie plus moderne.

**Une riveraine de la rue de la Routière demande si l’extinction de l’éclairage est prévue, car il lui semble inutile le soir.**

Sainte-Pezenne a été le premier quartier à expérimenter l’extinction de l’éclairage public la nuit. Un dispositif qui semble d’ailleurs fonctionner avec les aménagements qui ont été apportés comme autour de la salle de fêtes par exemple. Ensuite la Ville a fait des essais d’extinction sur certains boulevards. Cela n’a pas provoqué d’accident ni de problèmes, levant les doutes qu’élus et techniciens pouvaient avoir sur ce dispositif.

Pour parvenir à faire des économies, la collectivité va s’appuyer sur deux éléments. Le premier est le remplacement des anciens dispositifs par des équipements à LED, la modernisation du parc matériel a été lancée fin 2016 et se poursuivra jusqu’en 2019. Le deuxième sera une expérimentation de l’extinction de certaines zones comme ce qui a pu être conduit autour de la rue du Moulin d’Âne. Cette expérimentation dans ses grandes lignes a déjà été présentée en Conseil de quartier, il reste cependant à l’affiner avant d’entrer dans sa phase opérationnelle.

**Un membre du public souhaite revenir sur l’idée de l’aire de Pique-Nique en bord de Sèvre, en soulignant l’intérêt touristique qu’il aurait pour le quartier et même la ville.**

La ville avec ses partenaires travaille à créer un lien autour de la Sèvre et ce projet pourrait effectivement y contribuer. Le nouveau Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI), préparé par l’agglomération, vise à faire des bords de Sèvre un parc naturel urbain. Ce projet porté par le conseil de quartier peut s’inscrire dans le cadre de ce PLUI. L’ensemble de ces réflexions qui sont portées dans ce contexte par les différents acteurs contribuent à tracer des vrais investissements pour demain qui permettront d’améliorer le cadre de vie et l’attrait touristique de la Ville.

**Est-il possible d’envisager une liaison par navette entre Sainte-Pezenne et Surimeau par le réseau Tanlib ?**

Il y a à l’heure actuelle de la part de Transdev, gestionnaire du réseau Tanlib, une réflexion pour aménager ou trouver des solutions de mobilité alternatives lorsque les rues ne permettent pas le passage des bus traditionnels. Il faudrait que Transdev réétudie la possibilité de la mise en place d’une navette au vu des besoins. Le service Proximité et Relations aux citoyens fera le lien avec la direction des Transports et de la Mobilité de la CAN.

**Les murs qui bordent les chemins autour du Château de Chantemerle sont très abimés par les racines des arbres. Est-il possible de les refaire ?**

Il faudrait expertiser la situation pour affiner sa faisabilité. Dans ce cas précis la collectivité souhaite valoriser ce genre de travaux en les faisant réaliser par des chantiers d’insertion. Monsieur le Maire évoque la possibilité pour l’année prochaine de mettre en place des « jobs d’été » dans le cadre de la politique de la Ville, afin de proposer des projets utiles et valorisant les jeunes des quartiers et d’ailleurs. Ce type de projet, s’il était choisi, pourrait s’y prêter. Les élus évoquent la présence de nombreux arbres dans le mur et une longueur qui pourraient sembler dissuasive. L’idée de remplacer ce mur par un talus en pente douce pourrait aussi être étudiée.

**Le Moulin de Compéré fait partie du petit patrimoine remarquable de Sainte-Pezenne, pourrait-on lancer un plan de sauvegarde de ce patrimoine ?**

Ici encore c'est un projet intéressant mais complexe. Il nécessite de chiffrer une expertise de ce qu'il est nécessaire de faire sur ce Moulin, situé qui plus est sur le domaine privé et de trouver des partenaires financiers pour concourir à une éventuelle réalisation. Sans compter que si la ville investit dans sa rénovation, il faudra alors disposer de moyens de faire vivre ce patrimoine, de l'animer, le rendre visible et accessible.

**Quelles sont les règles en matière de publicité, on voit sur l'Avenue de Nantes, des panneaux publicitaires avec des mentions « informations locales au dos » contenant de la publicité ou encore des panneaux lumineux « fleurir » aux intersections ?**

Monsieur le Maire explique qu'à chaque fois qu'une demande de pose d'un panneau lumineux est faite sur le domaine public, elle est étudiée de très près et souvent rejetée. Il partage la position du conseiller de quartier sur la dangerosité de ces installations. Il déplore néanmoins que les pouvoirs du Maire en la matière ne puissent lui permettre de tenir cette même position quant aux installations sur le domaine privé. Il en va de la liberté des propriétaires et du code du commerce. Néanmoins la ville s'est doté d'un Règlement Local de Publicité pour se mettre en conformité avec la loi Grenelle 2 sur l'environnement et la Charte du Marais Poitevin. Ce règlement est appliqué avec vigilance de la part de la collectivité et il permet d'homogénéiser les installations publicitaires, de mieux les intégrer au paysage.

**Les conseillers de quartier souhaiteraient une présentation des travaux de l'école Jacques Prévert lors de la prochaine réunion du Conseil de quartier.**

Madame Rose-Marie NIETO, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, explique qu'elle est tout à fait favorable à ce type de présentation à condition qu'elle n'entrave pas le bon déroulement du travail de la collectivité, tant sur le plan technique que sur le plan des marchés publics. En l'occurrence, il reste encore du travail sur quelques points de détails pour aboutir à un accord définitif sur le projet. L'école Jacques Prévert sera dotée de 3 salles de maternelle et 5 salles pour l'élémentaire. Si des suppressions de classes sont à venir, elles seront issues des décisions du Rectorat, c'est-à-dire côté ministère de l'Education nationale. La ville maintient la capacité d'accueil de la structure. Une présentation sera possiblement envisageable en octobre prochain.